



Syndicat Départemental UNSA Territoriaux 24

L'HEBDO DES TERRITORIAUX 24

Mars 2026
Édition 6, Numéro 1

Ce premier hebdo de l'année 2026 arrive deux semaines avant le premier tour des élections municipales. Une année qui se veut électorale avec en fin d'année nos élections professionnelles. Une année 2026 pour faire entendre votre voix et ainsi, défendre vos droits qui subissent des attaques incessantes sous couvert d'économies budgétaires et de soi-disant égalité entre le privé et le public.

Non, les fonctionnaires territoriaux ne sont pas des nantis, leurs rémunérations sont faibles, le point d'indice augmente bien moins vite que le coût de la vie, le recours à la contractualisation s'impose et aujourd'hui, le constat est que nos droits sont encore et encore attaqués.

Le syndicat départemental UNSA territoriaux s'est distingué en CST en s'opposant systématiquement à toute prise en charge inférieure à 50% pour la complémentaire santé. Nous souhaitons une prise en charge qui prenait en compte la rémunération et la composition du foyer, éléments indispensables pour une participation financière juste et équilibrée. La participation de 15€ a bien sûr été choisie par de nombreuses collectivités mais notre opposition de principe à chaque CST a permis à certains de nos collègues de pouvoir « batailler » et bénéficier de prises en charges plus importantes.

Tenons bon, restons unis et attentifs, le syndicat départemental est là pour vous accompagner.



➤ **DÉFENSE DE NOS DROITS**



Le projet de décret relatif aux autorisations spéciales d'absences et aux aménagements horaires liés à la parentalité et à certains évènements familiaux, communiqué aux organisations syndicales lors du groupe de travail du 19 février, est inacceptable en l'état pour l'UNSA fonction publique.

Le texte apparaît comme très restrictif puisqu'étant limitatif, il interdit des négociations dans les collectivités, dans les hôpitaux ou encore les ministères. Au contraire, l'UNSA Fonction Publique considère que le texte devrait être le « socle commun plancher » du droit à autorisation d'absence ou à aménagements horaires.

L'UNSA dénonce plusieurs reculs dans les pistes actuelles de l'administration comme par exemple :

- Garde d'enfant malade : la DGAFP propose de réduire le droit de 6 à 3 jours pour les enfants de 12 à 15 ans (c'est-à-dire en fait : jusqu'à 16).
- Décès d'un enfant : l'UNSA Fonction Publique exige la suppression de la barrière dès 25 ans pour l'ASA majorée.
- Handicap : création d'ASA pour accompagner les enfants handicapés chez des spécialistes.

Pour être plus complet, suivez ce lien :

<https://www.unsa-territoriaux.org/article/Autorisations-dabsence-dans-la-fonction-publique-un-projet-de-decret-inacceptable>



➤ **Une pétition pour défendre vos ASA :**

<https://www.unsa-fp.org/article/Petition-Autorisation-Absence>



➤ **STATUT : la territoriale se contractualise**

Selon les dernières données de l'INSEE, les collectivités contractualisent de plus en plus :

- **+13 500** contractuels en 2024. 26,4 % des agents territoriaux sont contractuels
- **- 4200** fonctionnaires territoriaux, soit - 0.3% en 2024

➤ **Retrouvez toutes les actualités de l'UNSA territoriaux sur le site**

<https://www.unsa-territoriaux.org/>

Une fois connectés, en haut de la page « s'inscrire à la newsletter », celle-ci vous permettra de pouvoir recevoir de nombreuses informations en lien avec votre environnement professionnel, statutaire et de nombreuses actualités

➤ **Le site du syndicat départemental territoriaux Dordogne**

<https://www.unsaterritoriaux24.com/>

Sur notre site, vous trouverez de nombreuses informations comme les fiches carrières, les rémunérations et les possibilités d'avancement



➤ **Les promotions internes**

- ❖ Agents de maîtrise, dépôt des dossiers au Centre De Gestion avant le **30 avril 2026**
- ❖ Secrétaire général de mairie avant le 30 avril 2026

➤ « **Le mag RH** » sur le site du CDG:

<https://www.cdg24.fr/actualites.php?num=774>

➤ **8 mars 2026: journée internationale de lutte pour les droits des femmes**



Syndicat Départemental UNSA Territoriaux 24

26, rue Bodin – Bourse du Travail - Rez-de-Chaussée 24019 PERIGUEUX

Tél : 07.43.36.62.29

Mail : sd-24@unsa-territoriaux.org

Site: unsaterritoriaux24.com